

# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

**DATE DE CONVOCATION :**

1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Anne-Marie GARNIER donne procuration à Francis BELLUAU

Sylvie HÉRON donne procuration à Jean-Claude BOULARD

Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN

Jennifer DIOT donne procuration à Alain GALLET

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Lucas JUIGNÉ

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON

Patrick BOULAY

☞ désignation d’un secrétaire de séance

*Monsieur TISON est désigné secrétaire de séance.*

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023

☞ **Il est demandé au conseil municipal d’approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet dernier** (transmis par e-mail le 11/07/23).

-.°-°-°-°-

*Aucune observation n’est formulée de la part des conseillers municipaux*

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet dernier est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.**

## 2) Renouvellement contrat PEC – agent des services scolaires

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Sarthe.

La personne recrutée a débuté le 1<sup>er</sup> février et son contrat de 9 mois s'achève au 31 octobre prochain. Aussi, l'agent qui est en charge de la surveillance des élèves sur le temps du midi, du nettoyage de la cantine et de l'école maternelle donne entière satisfaction.

Le Conseil Départemental a donc été sollicité afin de connaître les modalités d'un éventuel renouvellement de contrat. Il s'avère possible de prolonger la durée de ce dernier pour 9 mois soit jusqu'au 31 juillet 2024.

Le taux de prise en charge est toujours de 60% pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures maximum (la collectivité pouvant financer des heures complémentaires à son entière charge).

Le coût total de cet emploi serait de 1 440,42€/mois, charges comprises. Le Conseil Départemental compensera financièrement cet emploi à hauteur de 778,78€ (60% du salaire brut hors charges) soit un reste à financer pour la commune de 661,64€/mois.

Les crédits nécessaires à cet emploi sont disponibles au budget 2023 et seront inscrits au budget de l'année 2024.

**➡ Il est donc proposé au conseil municipal le renouvellement du contrat PEC de l'agent en poste au sein des services scolaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain pour une durée de 9 mois à raison de 26 heures hebdomadaires.**

-.°-°-°-°-

*Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux*

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat PEC de l'agent en poste au sein des services scolaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain pour une durée de 9 mois à raison de 26 heures hebdomadaires.**

## 3) Renouvellement contrat PEC – agent des services techniques

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) avec le soutien financier, cette fois-ci, de l'Etat

La personne recrutée a débuté le 13 février et son contrat de 9 mois s'achève au 13 novembre prochain. Aussi, l'agent qui participe à l'entretien de la voirie et des espaces publics donne pleinement satisfaction.

La mission locale a donc été sollicitée afin de connaître les modalités d'un éventuel renouvellement de contrat. Il s'avère possible de prolonger la durée de ce dernier pour 9 mois soit jusqu'au 13 août 2024.

Le taux de prise en charge est lui de 40% pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures maximum (la collectivité pouvant financer des heures complémentaires à son entière charge).

Le coût total de cet emploi serait de 1 108,03€/mois, charges comprises. L'Etat compensera financièrement cet emploi à hauteur de 399,38€ (40% du salaire brut hors charges) soit un reste à financer pour la commune de 708,65€/mois.

Les crédits nécessaires à cet emploi sont disponibles au budget 2023 et seront inscrits au budget de l'année 2024.

➡ **Il est donc proposé au conseil municipal le renouvellement du contrat PEC de l'agent en poste au sein des services techniques à compter du 13 novembre prochain pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures hebdomadaires.**

\_.°\_°\_°\_°\_.

*Madame DEROYE questionne la municipalité au sujet de l'avenir d'un agent des services techniques en contrat à durée déterminé.*

*Monsieur BELLUAU lui précise que son contrat est lié au mi-temps thérapeutique d'un autre agent. L'agent en mi-temps thérapeutique rencontre le médecin du travail régulièrement pour statuer sur sa situation. L'agent en CDD (qui donne entière satisfaction) sera prolongé tant que le mi-temps thérapeutique de son collègue perdure.*

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat PEC de l'agent en poste au sein des services techniques à compter du 13 novembre prochain pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures hebdomadaires.**

4) Avenant à la convention de relance 2020 - 2022 signée avec le Département

Par décision du président du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 8 janvier 2021, la commune de Marolles-les-Braults a bénéficié d'une subvention de 40 320€ afin de procéder à la viabilisation de terrains pour la construction de 10 logements locatifs (résidence Saint-Exupéry).

Aussi, les travaux se sont terminés fin 2022 et l'opération a été finalisée comptablement le 15 juin dernier. Les termes de la convention signée entre la commune et le Département imposaient une fin d'opération avant le 8 janvier 2023.

Afin de percevoir cette subvention, les services du Conseil Départemental demandent la signature d'un avenant de prolongation (*pièce annexe n°1*). La signature de ce document permettra de conserver le bénéfice de la subvention de 40 320€ obtenue.

➡ **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le maire à signer cet avenant de prolongation.**

\_.°\_°\_°\_°\_.

*Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux*

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation à la convention de relance 2020 – 2022.**

## 5) Transfert de propriété de l'emprise foncière du collège Jean Moulin

Lors d'échanges intervenus au cours du mois de juin dernier, le Département de la Sarthe, propriétaire du collège Jean Moulin, a fait part de sa volonté de se porter acquéreur de l'emprise foncière sur laquelle sont bâtis les infrastructures.

En effet, la parcelle AC n°379 est toujours propriété de la commune de Marolles-les-Braults. Plusieurs établissements en Sarthe sont dans la même situation et le Département souhaite être propriétaire du foncier.

Par courrier du 12 juillet dernier, monsieur Dominique LE MÈNER, président du Conseil Départemental propose d'acquérir la parcelle au prix symbolique de 1€. L'ensemble des frais associés à cette vente (bornage, acte...) étant pris en charge par le Département.

Au préalable, il sera nécessaire de diviser la parcelle AC n°379 afin d'en extraire le chemin aménagé par la commune pour que les élèves des écoles publiques puissent se rendre à la cantine en toute sécurité (voir photo ci-jointe) ainsi que le transformateur électrique situé rue des Chanterelles.

Vous trouverez en *pièce annexe n°2* le plan de division proposé.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert de propriété au bénéfice du Conseil Départemental de la Sarthe.

➡ **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

- **accepter le transfert de propriété d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°379 au bénéfice du Département conformément au plan établi, au prix symbolique de 1€**
- **autoriser monsieur le maire à signer tous les actes afférents à ce dossier**

~°°°~°°~

*Madame DEROYE demande si cela n'est pas lié à un futur projet (démolition ?) du Conseil Départemental ? Elle évoque également l'ouverture récente d'un internat d'excellence sur la commune de Saint-Calais et souligne que la configuration du collège de Marolles-les-Braults est similaire et qu'un tel projet pourrait être pertinent.*

*Monsieur BELLUAU lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet mais que les services du Département vont être interrogés sur leurs intentions.*

*Madame DEROYE demande si l'entretien du chemin sera effectué par les services de la commune ?*

*Monsieur BELLUAU lui répond que oui comme actuellement.*

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés le transfert de propriété d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°379 au bénéfice du Département de la Sarthe conformément au plan établi, au prix symbolique de 1€ et autorise, en ce sens, monsieur le maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.**



## 6) Convention de partenariat avec la direction départementale des finances publiques

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes financiers, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont proposé à la commune de Marolles-les-Braults, une nouvelle démarche d'engagement partenarial.

Cette démarche vise à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels et de définir, conjointement, les actions à engager et les domaines à prioriser. En ce sens, madame Chrystèle LEFÈVRE, conseillère aux décideurs locaux, est venu présenter les objectifs de cette convention de partenariat le 7 août dernier :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement, en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs, en renforçant la fiabilité des comptes ;
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans des fiches annexées au projet de convention, à savoir :

### **AXE 1 : faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges**

*Action 1 : rapprochement des services*

### **AXE 2 : améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement, en modernisant les chaînes de recettes et de dépenses**

*Action 2 : optimisation de la chaîne du paiement des dépenses*

*Action 3 : fiabilisation des tiers*

### **AXE 3 : offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable**

*Action 4 : pilotage conjoint de la qualité des comptes*

### **AXE 4 : développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables**

*Action 5 : information et conseil en matière de fiscalité directe locale*

*Action 6 : information et alerte en matière de TVA*

Vous trouverez en *pièce annexe n°3* le projet de convention.

☞ **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention proposée et d'autoriser monsieur le maire à signer cette dernière.**

-.°-°-°-°-

*Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux*

#### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur le maire à signer la convention de partenariat proposée par la DDFIP.**



## Points pour information :

### 1) Point mensuel sur les travaux d'aménagement urbain des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse

Les travaux d'aménagement urbain se sont poursuivis durant tout l'été (arrêt des travaux uniquement la semaine du 15 août). L'entreprise COLAS a procédé à la pose des bordures sur la quasi-totalité de la rue de Courgains et dans la rue Mohain. L'enrobé est réalisé sur la chaussée sur une bonne moitié de la rue de Courgains ainsi qu'au lotissement des Pommes d'Amour.

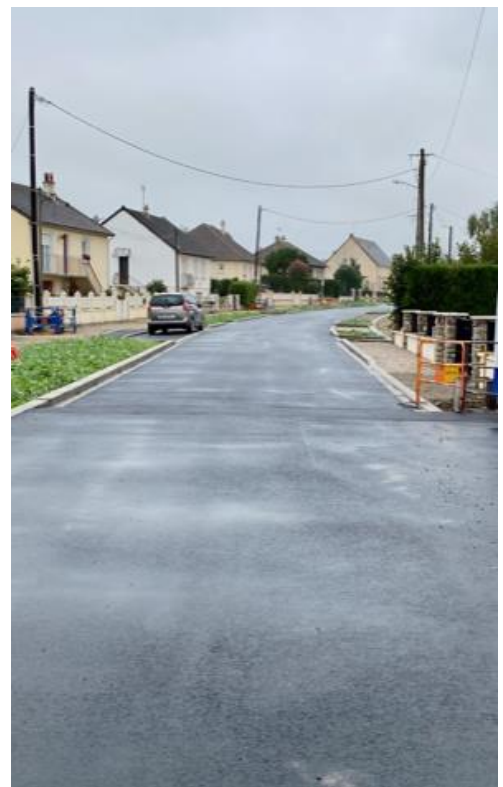
Les travaux ont également débuté dans le futur secteur « Promenade » a proximité de la médiathèque intercommunale et de l'école privée Notre-Dame.

L'entreprise CITEOS devrait intervenir ces prochaines semaines afin d'installer l'éclairage public dans les rues.

A noter que les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Sarthe et réalisé par l'entreprise STURNO, ont pris quelques semaines de retard. La dépose des poteaux et fils, initialement prévue pour fin octobre, est repoussée à fin novembre ce qui empêchera très probablement la réalisation des enrobés sur les trottoirs par l'entreprise COLAS. Les trottoirs seront donc réalisés au printemps 2024 lorsque les conditions climatiques seront idéales.

Quelques suppléments de travaux nécessaires ont été validés :

- Chainette en pavés grès autour de l'aire de jeux du secteur « Promenade » : 1 469,60€ HT
- Prolongation du busage du fossé route de Courgains en sortie d'agglomération : 6 937,60€ HT
- Raccordement au réseau d'eaux usées du n°59 rue de Courgains : *en cours de chiffrage*



## 2) Renouvellement de la délégation de service public (DSP) assainissement collectif

L'appel d'offres pour le renouvellement de la délégation de service public assainissement collectif a été clôturé le vendredi 4 août dernier.

Deux offres ont été déposées par les sociétés VEOLIA (actuel délégataire) et PIGEON EAU & SOLUTIONS. Ces offres sont en cours d'analyse par le cabinet IRH. Une phase de négociation, obligatoire dans la procédure, va être engagée très prochainement.

A noter que les coûts d'exploitation identifiés par les candidats (facturés aux usagers par le délégataire) sont en augmentation.

Le choix du futur délégataire (pour une période de 12 ans) sera proposé au conseil municipal en novembre prochain.

-°-°-°-°-

*Madame DEROYE se questionne sur l'augmentation des prix à venir ?*

*Monsieur BELLUAU lui précise que la phase de négociation avec les entreprises va être engagée mais qu'il est déjà constaté une augmentation maximum de 70€/an (soit environ 6€/mois) pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.*

## 3) Point sur la rentrée scolaire et les effectifs des écoles publiques et privée

Les préparatifs de la rentrée scolaire se sont déroulés dans de bonnes conditions et les élèves ainsi que les personnels concernés vont pouvoir réinvestir les locaux.

Les effectifs des classes sont les suivants :

■ **Ecole maternelle : 42 enfants** (43 enfants l'année passée) – directeur monsieur Mickael DIEN :

- Très Petite Section et Petite Section (monsieur DIEN) : 19 élèves
- Moyenne Section et Grande Section (madame GAUTIER) : 23 élèves

■ **Ecole élémentaire : 93 enfants** (91 enfants l'année passée) – directrice madame Nathalie TRANSON (*absente jusqu'au début 2024 pour des raisons personnelles - intérim assuré par Madame MARAIS*) :

- CP (madame AUDIFAX) : 24 élèves
- CE1 (madame THEBAUT et madame GROS) : 22 élèves
- CE2/CM1 (madame MARAIS) : 24 élèves
- CM1/CM2 (madame TRANSON – remplacée par madame GIRARD) : 23 élèves

■ **Ecole Notre-Dame : 41 enfants** (37 enfants l'année passée) – directrice madame Léa POLPRE :

- Maternelles/CP : 20 élèves
- CE1/CE2/CM1/CM2 : 21 élèves

Par ailleurs, 135 élèves sont inscrits, de manière régulière, au restaurant scolaire (131 rationnaires l'année passée).

-°-°-°-°-

*Madame BOUCHER fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée et les différentes bonnes nouvelles : légère hausse des effectifs, affectation d'enseignants sur les postes vacants, remplacements, maintien de la classe de mer en élémentaire...*

#### 4) Point sur le service municipal de traitement des demandes de titres sécurisés

Le service municipal de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports a ouvert le 2 mai dernier. L'agent en place a bien assimilé ses fonctions et donne entière satisfaction.

Les rendez-vous sont très nombreux (taux d'occupation de 100%) et s'enchainent à ce jour toutes les 20 minutes. Vous trouverez ci-dessous les premiers chiffres de fréquentation :

- Mai : 225 rendez-vous pour 318 titres
- Juin : 317 rendez-vous pour 393 titres
- Juillet : 231 rendez-vous pour 303 titres
- Août : 129 rendez-vous pour 194 titres (heures d'ouverture du service réduites en raison des congés de l'agent titulaire)

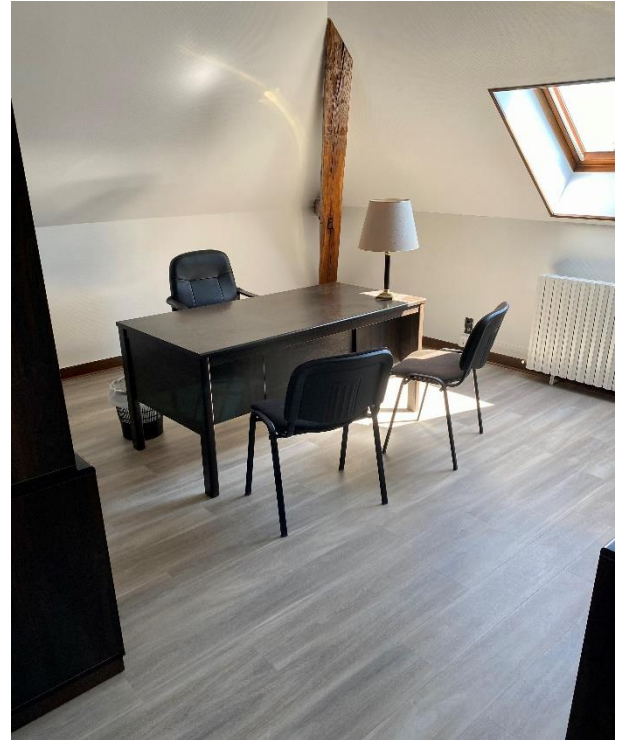
Total depuis l'ouverture du service : 902 rendez-vous pour 1 208 titres.

A ce jour, environ 7% des rendez-vous ne sont pas honorés par les usagers.

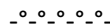


*Le nouveau bureau du service municipal de traitement des cartes nationales d'identité et passeport*





*L'espace d'attente au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie (accessible par ascenseur) et le nouveau bureau des permanences mis à disposition (conciliateur, assistante sociale...).*



*Monsieur BELLUAU tient à féliciter l'agent concerné pour son adaptation et son implication dans ses nouvelles fonctions.*

#### 5) Programme d'entretien de voirie 2023

Les travaux d'entretien de voirie ont débuté durant l'été (reprofilages) et vont s'achever courant septembre (enduits). C'est la société HRC qui réalise ces travaux pour un montant total de 28 241,50€ HT soit 33 889,80€ TTC.



*Travaux de reprofilage de la voie communale n°44 – rue du Minot*



## 6) Concert d'ouverture de la saison culturelle intercommunale 2023 - 2024

La communauté de communes Maine Saosnois organise traditionnellement un concert d'ouverture de la saison culturelle. Ce dernier se déroulera cette année à Marolles-les-Braults le 22 septembre prochain dans le centre-bourg.

Un concert du groupe « *La Maison Tellier* » sera organisé à 20h30 sur la place des Tilleuls.

Concert | Musique | Saison Culturelle

# La Maison Tellier

## Musiques actuelles

Le vendredi 22 septembre | A partir de 20h30 | à Marolles-les-Braults, Marolles-les-Braults

**Concert en plein air !**

## 7) Marche pédestre – inauguration du nouveau parcours du chemin de randonnée

L'acquisition de terrains auprès des consorts POIRIER et LOUAZÉ a permis la sécurisation du chemin de randonnée dit du « Prieuré ». Cet itinéraire de 9km empruntait auparavant la route départementale n°19 sur plusieurs centaines de mètres (en plein virages) ce qui ne permettait pas d'assurer une sécurité optimale des randonneurs.

Le nouveau chemin créé permet dorénavant d'éviter la route départementale. Les travaux de busage et d'accès vont être réalisés par la société *BRIANT VILLAINÉ*.

Par ailleurs, de nouveaux poteaux et balisages ont été acquis pour la somme de 2 545,68€ TTC et seront mis en place par les services techniques dans les prochains jours.

Afin de valoriser ce nouvel aménagement, une randonnée pédestre est organisée par la commune le samedi 30 septembre. Deux départs seront planifiés :

- Circuit de 7km - départ à 9h30 - rendez-vous place de la Gare
- Petit circuit de 5km - départ à 10h00 – rendez-vous à la mairie

Une collation sera servie à l'issue de la sortie, chemin du Plessis (vers 11h30).



L'ensemble du conseil municipal est convié à participer à ce moment.



# MAROLLES-LES-BRAULTS SAMEDI 30 SEPTEMBRE



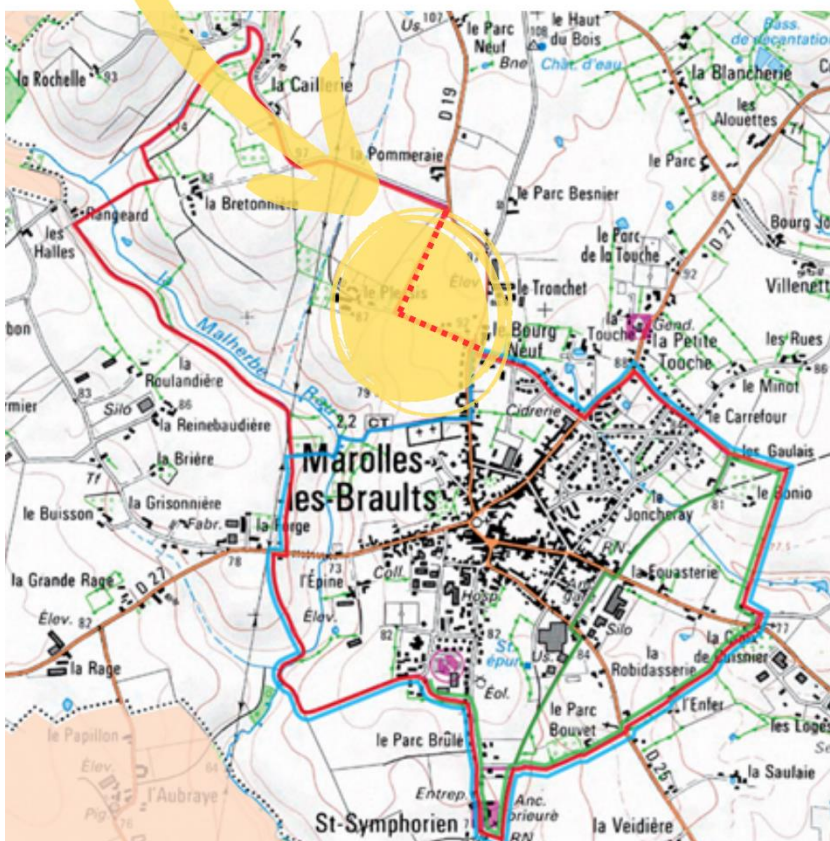
## Circuit pédestre du Prieuré *Inauguration du nouveau parcours sécurisé*

**9h30 - circuit de 7km - départ place de la Gare**

**10h00 - petit circuit de 5km - départ Mairie**

Le circuit pédestre complet de 9km peut être réalisé librement

Vin d'honneur à l'issue de la sortie vers 11h30 (chemin du Plessis)



**20**  
**TERRE**  
**DE JEUX**  
**24**

Commune de Marolles-les-Braults

-°-°-°-°-

*Madame DEROYE souhaite connaître le coût des travaux de terrassement ?*

*Monsieur BELLUAU lui précise qu'il sera communiqué ultérieurement puisqu'il est difficile d'estimer le temps de travail à l'avance. Le chantier sera facturé à l'heure par l'entreprise. Monsieur BELLUAU explique qu'il est plus judicieux de fonctionner comme cela pour de tels travaux.*

### **Questions diverses :**

➡ *Madame COSME évoque la tenue d'une prochaine commission travaux lors de laquelle sera évoqué le projet d'aménagement urbain du bourg de l'ex commune déléguée de Dissé-sous-Ballon. Elle s'interroge sur les motivations de ce choix ?*

*Messieurs BELLUAU et COCHIN lui expliquent que ce projet avait été inscrit dans le programme de la liste majoritaire et qu'il est donc étudié à son tour. Ils soulignent que les engagements sont tenus au fur et à mesure.*

*Monsieur BELLUAU ajoute qu'il est nécessaire de bien anticiper un tel projet car le renouvellement éventuel des canalisations d'eau potable par le Syndicat doit être programmé en amont. De même, les études préliminaires permettront de solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels.*

➡ *Madame DEROYE souhaite revenir sur le sujet abordé lors d'un précédent conseil municipal concernant la dénomination du nouveau complexe sportif et du stade de football. Elle rappelle qu'un échange avait eu lieu au sujet de deux anciens élus, messieurs BOUTEILLER et AUGUSTINUS.*

*Après recherches, elle fait part de deux délibérations du conseil municipal prises en 2010 (1<sup>er</sup> septembre et 14 décembre) actant la dénomination du stade de football, M. Roger AUGUSTINUS. Madame DEROYE s'interroge donc sur la non mise en œuvre de ces décisions.*

*Monsieur BELLUAU lui précise qu'une réflexion est en cours sur le sujet et qu'avant toute chose il sera nécessaire de réinterroger la famille de monsieur AUGUSTINUS.*

➡ *Monsieur GAGNOT souhaite procéder à la lecture d'un courrier de monsieur Henri SZPIRGLAS, décédé en août dernier. Ce courrier lui avait été adressé il y a quelques temps afin de témoigner de sa condition d'enfant juif durant l'occupation allemande. Monsieur SZPIRGLAS avait été caché par des familles Marollaises durant la seconde guerre mondiale. Monsieur GAGNOT tient à disposition les détails de ce témoignage à qui souhaite en prendre connaissance.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.*